

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2023 – 20 h

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Absents excusés : Guillaume DUCOLOMB ➔ procuration à Emmanuel GINET
Céline THEVENOUX ➔ procuration à Julien DOMBES

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Viviane VAUDRAY

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1^{ème} point : Validation du compte-rendu de la séance du 7 décembre 2022

2^{ème} point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

- Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant vote du BP 2023 – Budget principal – eau assainissement ➔ délibérations
- Subventions du Conseil Départemental pour le four du Conand et le mur intérieur de l'église

3^{ème} point : RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

- Sanction disciplinaire d'un agent suite à la médiation

4^{ème} point : URBANISME

- Nombre de dossiers traités sur l'année 2022
- Lotissement Les Certelles, - choix du lotisseur

5^{ème} point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

- Nettoyage des réservoirs

6^{ème} point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

- Vente terrain La Taline ➔ délibération
- Devis porte de l'église
- Devis Leds mairie et école
- Devis projecteur Led
- Devis neutralisation des pompes et des cuves du garage Faure

7^{ème} point : CCPA (Communauté de Communes Plaine de l'Ain)

- Convention pour le financement d'éclairage Led pour les locaux communaux ➔ délibération
- Point sur le transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPA

8^{ème} point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES

- Bac à déchets du cimetière

9^{ème} point : DIVERS

- Chasse
- Populations légales Insee
- Téléphonie mobile
- Arboretum
- Remerciements

I – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 7 DECEMBRE 2022

Des élus souhaitent qu'apparaisse au chapitre III paragraphe 3-4, le nom de l'administré pour lequel une procédure de recouvrement est en cours. Monsieur le Maire n'est pas favorable pour citer un administré et rappelle qu'il est fortement déconseillé de nommer des administrés ou sociétés dans les procès-verbaux. Monsieur le Maire prendra conseil auprès du service juridique de la commune.

Une attention particulière est portée sur un problème de loyers impayés (pour un montant de 12.437 €), Malgré les solutions amiables déjà entreprises par la commune la situation ne s'arrange pas.

La municipalité va de nouveau se rapprocher de la trésorerie pour que la procédure s'accélère.

II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

2-1 Ouverture de crédits d'investissement

Monsieur Le Maire présente les ouvertures de crédits autorisées avant le vote du BP afin d'assurer la continuité des paiements pour le budget principal, eau et assainissement :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote des budgets primitifs 2023, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses engagées aux budgets 2022 soit

- 93 700 € pour le budget principal
- 21 284 € pour le budget eau
- 6 073 € pour le budget assainissement.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2-2 Subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux subventions ont été accordées par le Conseil Départemental pour les travaux du four du Conand 4 728 € et pour les travaux du mur intérieur de l'Eglise 1 917 €.

III - RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

3-1 Sanction disciplinaire d'un agent suite à médiation

Suite à une rencontre entre l'avocate de la commune, le représentant syndical de l'employé communal et le Maire (l'agent n'était pas présent), un accord a été trouvé. La sanction a été retirée.

IV – URBANISME

4-1 Dossiers traités en 2022

45 Déclarations Préalables et 16 Permis de Construire ont été traités en 2022.

Deux permis de construire sont en cours d'instruction.

4-2 Lotissement des Certelles - choix du lotisseur

Le groupe de travail a consulté quatre entreprises pour la vente de la parcelle située aux Certelles, la proposition de construction de 12 lots et 15 logements a été attribuée à l'entreprise COFA promotion immobilière, offre jugée la plus intéressante et la plus sérieuse. (validé à l'unanimité par le conseil municipal)

Prix de vente du terrain 100 000 €.

Un cahier des charges sera établi par la commune concernant les constructions et l'aspect paysager.

Pour que le projet aboutisse, il faudra la vente de 50% des lots avant tout commencement des travaux.

Un point de vigilance attire notre attention au cas où le projet ne se finalise pas, les études menées pour ce projet seront-elles de la propriété de l'entreprise ou pourrons nous prétendre à les récupérer. Point à finaliser.

V – VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

5-1 Nettoyage des réservoirs

L'Entreprise 01 Pompage est intervenue la semaine du 16 au 20 janvier afin de procéder à un entretien régulier des réservoirs.

VI - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

6-1 Vente terrain de la Taline

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 11 mars 2022, une promesse de vente avait été établie pour le terrain communal constructible cadastré H 630, situé rue de la Taline (lot B) d'une superficie de 843 m² pour un montant de 55 € le m².

Monsieur le Maire indique qu'en date du 23 septembre 2022 un permis de construire 001 216 22 A 0010 a été accordé pour la construction d'une maison individuelle et qu'il y a lieu d'établir et signer un acte de vente au prix et conditions fixées dans la promesse de vente.

Il y aura la constitution de 2 servitudes à la charge de la commune pour un montant de 700 € unitaire
Soit 1 400 €